

Plus de 4 000 Français-es participent aux crimes de guerre à Gaza

Description

Des milliers de ressortissant-e-s français-es engagés dans les forces d'occupation israéliennes se rendent complices de crimes de guerre en Palestine.

Par l'Agence Média Palestine, le 22 décembre 2023



Erik Marmor/Flash90

Le nombre de soldats de nationalité française mobilisés sur le front à Gaza est estimé à plus de 4 000, d'après une [enquête effectuée par Europe 1](#) en Israël. Dans cette enquête, Ethan, 22 ans, est arrivé en Israël il y a deux ans pour s'engager dans l'armée et explique au micro d'Europe 1 qu'il voulait « vraiment passer à l'action, même si je ne suis pas un Israélien, que je n'aurais jamais allé en Israël ! Notre objectif, pour l'instant, est de faire face au Hamas, et on fera ce qu'il faut faire quand il faudra le faire et on le fera comme il faut ! ».

Pour rappel, il existe deux manières de servir dans l'armée israélienne en tant que citoyen-ne français-e. Emigrer en Israël, en tant que juifs ou juives, et en obtenant de ce fait la nationalité israélienne, tout en conservant leur nationalité française et effectuer un service militaire obligatoire d'une durée de 3 ans pour les garçons et de deux ans pour les filles. Les personnes dans ce cas sont donc binationaux. Deuxième cas de figure, les Françaises et les Français résidant en France qu'ils se reconnaissent ou non comme juifs ou juives qui s'engagent dans l'armée d'Israël en tant que volontaires, tout en ne résidant pas en Israël et en n'ayant pas la nationalité israélienne.

Comme [l'indiquait l'Agence Média Palestine](#) en octobre dernier, les ressortissant-e-s français-es occupent les rangs de l'armée israélienne depuis de nombreuses années, ils et elle représentent le deuxième plus grand contingent étranger dans les forces d'occupation israéliennes, après les États-Unis.

Ce jour Israël a déjà assassiné près de [20 000 Palestiniens dont 7 870 enfants](#) depuis le 7 octobre. La participation de citoyen-ne-s français dans les crimes de guerre commis à Gaza constitue une atteinte au droit international. La colonisation étant reconnue comme un crime contre l'humanité, le gouvernement français se doit d'examiner l'implication de ses ressortissants dans la bande de Gaza.

Au début du mois de novembre dernier, la juriste en droit international et fondatrice de l'Observatoire des Camps de Réfugiés Rima Hassan, faisait état des menaces son enfance par des membres de l'armée d'occupation d'Israël : des missiles israéliens lui

Ã©tant adressÃ©s. Aucune enquÃªte n'a depuis Ã©tÃ© lancÃ©e afin de sanctionner les auteurs de ces menaces.

<https://twitter.com/RimaHas/status/1721539841723089131>

Alors que la FIDH ainsi que d'autres organisations et personnalitÃ©s internationales du droit humanitaire [affirme qu'un gÃ©nocide est en cours](#) Ã Gaza, la responsabilitÃ© de la France devrait Ãªtre engagÃ©e contre la politique coloniale illÃ©gale d'IsraÃ«l, d'autant plus aujourd'hui lorsque ses citoyen-ne-s franÃ§ais-es se rendent complices du nettoyage ethnique en cours Ã Gaza et des crimes de guerre perpÃ©trÃ©s contre toute la population civile palestinienne.

Le 20 dÃ©cembre dernier, le dÃ©putÃ© de Seine-Saint-Denis Thomas Portes a adressÃ© un courrier au ministre de la justice Ã©ric Dupond-Moretti afin de lui demander d'enquÃªter sur les 4000 FranÃ§ais-es prÃ©sent-e-s sur le front Ã Gaza au sein des forces d'occupation israÃ©liennes. Il ajoute Ã©galement qu'en cas de crimes de guerre, ceux et celles qui s'en sont rendus coupables devront Ãªtre traduits devant la justice franÃ§aise.

https://twitter.com/Portes_Thomas/status/1737480061165482030

L'inaction et le silence de la France quant Ã la responsabilitÃ© qu'elle porte vis-Ã-vis de l'engagement de ces citoyen-ne-s franÃ§ais-es dans les crimes de guerre israÃ©liens Ã Gaza, ainsi que l'incapacitÃ© des mÃ©dias franÃ§ais Ã traiter le sujet de maniÃ¨re dÃ©ontologique et respectueuse du droit international, enlisent la France dans sa complicitÃ© avec la politique coloniale d'apartheid d'IsraÃ«l.

De son cÃ´tÃ©, l'Afrique du Sud a annoncÃ© le 20 dÃ©cembre dernier prendre des mesures de sanction Ã l'encontre de ses citoyens ayant rejoint les rangs des forces israÃ©liennes.

<https://twitter.com/courrierinter/status/1737467919171199262>

date crÃ©Ã©e

2023/12/22